

RÈGLEMENT DU TRAIL DES MILLE MONTS 2020

1) ORGANISATION

Le Trail des Milles Monts est organisé par l'association « JOGGING – CLUB – LICQUOIS » avec le partenariat des communes de : LICQUES - SANGHEN - ALEMBON et la Communauté de Communes Pays d'Opale.

2) PARCOURS

Quatre parcours sont proposés :

- 35 km environ pour les personnes nées avant le 31/12/2000.
- 26 km environ pour les personnes nées avant le 31/12/2000.
- 15 km environ pour les personnes nées avant le 31/12/2004.
- 9 km environ pour les personnes nées avant le 31/12/2004.

Un parcours Trail est proposé pour les enfants :

- Une boucle de 1.6 km pour les Poussins (2009-2010)
- Deux boucles de 1.6 km, soit 3.2 km pour les Benjamins/Minimes (2005-2008)

3) DÉPARTS

Le départ des épreuves sera donné à la Halle des sports de Licques, rue de la commune à :

- ❖ 8h00 pour le 35 km et le 26 km.
- ❖ 8h45 pour les enfants 1.6 km + 3.2 km
- ❖ 9h30 pour le 15 km
- ❖ 9h45 pour le 9 km

4) CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par « Chronopale » grâce à une puce attachée à la chaussure. Tous les inscrits se verront remettre une puce qu'ils devront mettre à leur chaussure et qui pourra servir de contrôle de régularité. Le classement est établi sur le temps officiel (Nouveauté : caméra à l'arrivée).

Cette puce devra être restituée à l'organisation, même en cas d'abandon, sous peine de facturation de la valeur de remplacement de la puce.

5) INSCRIPTIONS

- Les inscriptions se font par **internet** sur le site : <http://www.chronopale.fr/> (Elles doivent nous parvenir avant le dimanche 3 mai 2020 à minuit)
- Aucune inscription par courrier (Internet uniquement).
- Pas d'inscription sur place le jour de la course.
- Les droits d'inscriptions sont les suivants :
 - 35 km = 17 euros
 - 26 km = 14 euros
 - 15 km = 10 euros
 - 9 km = 8 euros
- Courses des enfants (poussins, benjamins et minimes) : gratuit.

Vous avez la possibilité de souscrire à une ou plusieurs **assurances annulation** au moment de votre inscription au Trail des Mille Monts. (*Conditions précisées sur Njuko*)

La course est limitée à 1200 inscrits !

6) CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route ainsi qu'à la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

-Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation

-Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

-Soit d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM, l'UFOLEP, en cours de validité à la date de la manifestation

-Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

-Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable. Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d'Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français. L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

7) DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera uniquement le dimanche matin à partir de 7h00.

Chaque concurrent(e) devra porter son dossard sur le devant, visible, durant toute l'épreuve.

8) CHARTRE ENVIRONNEMENTALE

A l'inscription, chaque concurrent(e) s'engage à respecter l'environnement pendant toute la durée de l'épreuve, en ne jetant aucun déchet dans la nature, de suivre les instructions des signaleurs en empruntant le balisage mis en place. La signature du bulletin d'inscription fait office d'accord.

9) RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements prévus sur les parcours seront composés de boissons (eau- coca) et d'aliments solides disposés de manière suivante :

- ✓ **35 km** Ravitaillements aux 13^{ème} et 26^{ème} km.
- ✓ **25 km** Ravitaillements aux 13^{ème} et 20^{ème} km.

- ✓ **15 km** Ravitaillements au 9^{ème} km.
- ✓ **9 km** Ravitaillements au 5^{ème} km.

Un ravitaillement complet est prévu à l'arrivée.

10) MATÉRIEL OBLIGATOIRE

SUR LES 35 et 25 KM : Réserve d'eau de 50 cl minimum ou camelback, réserve alimentaire, couverture de survie, Téléphone portable.

11) SÉCURITE DES COUREURS

Des signaleurs bénévoles sécuriseront la traversée des routes principales et les endroits dangereux. Une assistance médicale sera présente sur le site d'arrivée avec la participation de la Croix Blanche Licquoise, ainsi qu'un médecin.

Un poste médical avancé (PMA) composé d'un médecin, d'une ambulance et de deux secouristes sera disposé sur le parcours du 35 km et 25 km.

Un quad sera basé sur le site d'arrivée pour les interventions aux endroits difficiles d'accès aux véhicules de Secours.

Une liaison téléphonique (portable) sera permanente avec les signaleurs et le responsable des secours.

12) ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance R.C. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne les vols pouvant survenir, avant, pendant, ou après l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

13) CONDITIONS PARTICULIERES

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions météorologiques extrêmes et ceci dans un souci de sécurité.

De même, l'organisation disqualifiera les concurrents qui cherchent à tricher en empruntant des chemins hors parcours.

Deux vététistes suivront et fermeront chaque parcours.

14) RÉSULTATS

Les classements et les photos seront disponibles sur le site de l'association (<https://www.traildesmillemons.fr/>) et sur la page facebook (<https://www.facebook.com/trail.licques/>) le lendemain de la course, ainsi que sur le site chronopoale.fr

15) RÉCOMPENSES

- Trophées, coupes et paniers garnis aux trois premiers au scratch (hommes et femmes) de chaque course (35 km, 26 km, 15 km et 9 km), ainsi qu'au premier de chaque catégorie. *(Pas de cumul de récompenses)*
- Tous les participants recevront des lots souvenirs.
- Courses enfants : Une médaille pour tous les participants ainsi qu'un trophée pour les 3 premiers (es) des 3 catégories.

16) PODIUMS

La remise des récompenses aura lieu à partir de 11h30, dans l'ordre suivant : 9 km, 15 km, 26 km, 35 km. Les enfants seront récompensés directement à leur arrivée.

17) ACCUEIL - CONVIVIALITE - TOMBOLA

Avant la course :

- PARKINGS
- Café / jus de fruit
- Petits pains chocolat / croissants.

Après la course :

- Ravitaillement complet
- Massage
- Douches et Sanitaires
- Restauration avec la friterie « Chez Claquette »
- Buvette.

Une tombola sera organisée lors de l'évènement parmi les coureurs inscrits.

18) Droit à l'image

Tout coureur autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.